

Assurance perte de gain maladie AMCAB



Pourquoi s'affilier à l'AMCAB ?

La perte de gain maladie des artisans valaisans pour les artisans valaisans.
Simplicité, sécurité, santé : votre entreprise protégée par l'assurance perte de gain maladie de l'artisanat du bâtiment.



Gestion simplifiée

Bénéficiez de la simplification administrative du Bureau des Métiers qui regroupe toutes les assurances sociales sous son toit via un décompte unique



Conformité CCT

Assurez-vous d'offrir une couverture en perte de gain maladie conforme aux conventions collectives de travail



Annonce des cas de maladie en ligne

Déclarez-les via myBM Portal



Prime stable, même en cas de sinistralité élevée

Notre assurance gère le risque pour votre entreprise : vos primes restent lissées et prévisibles, quelle que soit votre sinistralité



Assurance perte de gain pour les chômeurs

Les assurés qui s'inscrivent au chômage immédiatement après la perte de l'emploi, continuent d'être assurés gratuitement en perte de gain maladie (pris en charge par le Bureau des Métiers)



Le saviez vous ?

Grâce à notre programme de prévention, bénéficiez de conseils personnalisés en santé et en ergonomie vous permettant la mise en place de mesures adaptées à votre entreprise